



## Agences spécialisée en locations saisonnières

Par **sandao\_old**, le **16/08/2007** à **09:08**

Bonjour,

Je suis actuellement Directrice commerciale d'une agence événementielle. Nous nous occupons de services aux exposants et congressistes qui viennent participer aux grands salons, festivals et congrès cannois. Parmi les demandes de nos clients, de l'hébergement en appartements pendant les quelques jours des congrès. Est il obligatoire d'ouvrir une agence immobilière avec toutes les contraintes ? Ne peut on pas juste ouvrir une filiale avec un code naf "location de logements" (702A)

Nous ne faisons pas du tout de vente, ni locations longue durée..

Nous n'aurons que quelques propriétaires en direct, la plupart de nos locations sont des appartements que nous louerons à des agences immo et que nous relouerons à nos clients. Les agences facturent en HT, c'est important que nous aussi nous refacturions en HT à nos clients.

Merci de vos réponses et conseils, nous sommes ouverts a toute solution

Bien cordialement

Sandrine Chevalier

Directrice commerciale

Cannes Exhibitions

06.99.52.67.84